



COMITÉ RÉGIONAL CENTRE - VAL DE LOIRE DE TIR À L'ARC



**COMITÉ RÉGIONAL  
CENTRE - VAL DE LOIRE  
DE TIR À L'ARC**

**Challenge inter-clubs  
« Les flèches de la reprise »  
du 1er au 30 août 2020**

36 flèches pour reprendre l'activité toxophile



Ce tir compté a pour but de réunir les archers au sein des clubs après la période d'urgence sanitaire et de déconfinement. Notre activité favorite dispose de qualités facilitant la reprise tout en respectant l'application des gestes-barrières.

### **Organisation**

Il est proposé diverses conditions de tir pour reprendre les diverses disciplines de compétition. Chaque club est libre d'organiser un ou plusieurs de ces tirs de façon à satisfaire les archers qui reviennent. Chaque archer est libre de tirer une ou plusieurs fois les tirs proposés, dans une seule discipline ou plusieurs disciplines différentes.

Le club doit enregistrer les archers volontaires avant le tir auprès du Comité Régional par courriel (commission communication : [edwige.roland@tiralarc-centrevalde Loire.fr](mailto:edwige.roland@tiralarc-centrevalde Loire.fr) et [jm.renouard@tiralarc-centrevalde Loire.fr](mailto:jm.renouard@tiralarc-centrevalde Loire.fr)). Une fois le tir réalisé, le club déclare les scores de chaque participant. Pour cela chaque club régional reçoit un fichier de participation. Le club doit renvoyer le fichier de participation pour l'inscription des archers. Puis après les tirs le fichier est complété avec les scores et envoyé une seconde fois.

Le club veillera à regrouper les archers dans le respect des gestes-barrières (distanciation, lavage des mains...). Sous la conduite ou non des entraîneurs, les archers auront à cœur de s'échauffer et de reprendre l'activité « en douceur ». Tous les acteurs des clubs sont invités à participer à cette reprise de la vie associative.

### **Conditions de tir**

Pour les cibles anglaises :

SALLE

- 12 volées de 3 flèches à 18 m sur blason de  $\varnothing$  40 cm (60 cm pour les Benjamins et Minimes, 80 cm pour les Poussins). Score maximum 360 points.

TAE

- 12 volées de 3 flèches à 50 m sur blason de 80 cm (30 m pour les Benjamins, Minimes et Cadets, 20 m pour les Poussins). Score maximum 360 points.



Pour les parcours, sur terrain plat de cibles anglaises ou espace naturel :

### CAMPAGNE

- 12 volées de 3 flèches ; 4 volées à 40 m sur blason  $\varnothing$  de 60 cm, 4 volées à 25 m sur blason de  $\varnothing$  40 cm, 4 volées à 10 m sur blason de  $\varnothing$  20 cm. Score maximum 216 points.

### 3D

- 18 volées de 2 flèches ; 6 volées sur « gros gibiers » (ex : sanglier, cerf...), 6 volées sur « gibier noyen » (ex : dindon, chevreuil...), 6 volées sur « petit gibier » (ex : renard, lapin, castor...). Les distances sont 20 à 25 m pour les « Gros » (+ 8 m pour les TL), 15 à 20 m pour les « Moyens » (+ 5 m pour les TL), 10 à 15 m pour les « Petits » (+ 2 m pour les TL). Les mêmes animaux peuvent être tirés plusieurs fois. Score maximum 396 points.

### NATURE

- 18 volées de 2 flèches ; 4 volées sur les « Gros Gibiers » à 30 m, 5 volées sur les « Moyens Gibiers » à 20 m, 5 volées sur les « Petits Gibiers » à 15 m, 4 volées sur les « Petits Animaux » à 10 m. La seconde flèche est tirée entre 1 et 5 pas en avant de la première. Les mêmes animaux peuvent être tirés plusieurs fois. Score maximum 630 points.

Pour le Beursault

- 18 haltes à 30 mètres soit 36 flèches comptées uniquement aux honneurs. Score maximum 36 honneurs.

Pour le Run-Archery

- 2 x 400 mètres en course et 2 volées de 4 flèches à 18m avec 2 flèches de rattrapage possibles, pénalité de 30 mètres (15 secondes), sprint final de 30 mètres après le second tir. Score en temps total d'épreuve (minutes et secondes).

### **Résultats et récompenses**

Les scores réalisés sont remontés au Comité Régional par courriel (commission communication : [edwige.roland@tiralarc-centrevalde Loire.fr](mailto:edwige.roland@tiralarc-centrevalde Loire.fr) et [jm.renouard@tiralarc-centrevalde Loire.fr](mailto:jm.renouard@tiralarc-centrevalde Loire.fr)) avant le 30 août 2020 à midi (12h00).

Ces résultats sont publiés sur le site régional avec le nombre de tirs comptés réalisés dans chaque club. Tous les tirs d'un archer sont pris en compte.



Un tirage au sort récompense 12 clubs participants. Les 4 premiers tirés au sort reçoivent un bon d'achat d'un montant de 50 € et les 8 suivants reçoivent un bon d'achat de 25 €. Les résultats seront entérinés par le Comité Directeur du 5 septembre 2020.

Un second tirage au sort récompense 50 archers participants qui recevront un objet du CRCVL.

**Le Président**